



Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La
Poste
9 rue du Colonel Avia
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 27 février 2023

Objet : Préavis de grève illimité CGT FAPT
À partir du mardi 7 mars 2023

Monsieur le Président,

5 fortes journées de mobilisations ont réuni les 19 et 31 janvier, les 7, 11 et 16 février des millions de travailleuses et travailleurs, de retraités, de privés d'emplois, de jeunes et d'étudiants dans des manifestations organisées partout en France. Pour obtenir le retrait de la réforme des retraites du gouvernement Borne/Macron, la CGT FAPT appelle l'ensemble des personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période à être massivement en grève et à participer aux manifestations dès le mardi 7 mars 2023.

La Population rejette cette réforme qui porte le report de l'âge de la retraite à 64 ans et augmente la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein. Cette réforme, si elle était appliquée, impacterait l'ensemble des salariés. Ils expriment également à travers ces mobilisations leurs revendications pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Les entreprises, dont le Groupe La Poste ont leur responsabilité pour une autre répartition des richesses créées uniquement par les travailleurs.

Malgré les propositions de la CGT pour le maintien et l'augmentation du pouvoir d'achat, la nouvelle proposition salariale de La Poste présentée le 24 février n'apporte aucune amélioration pour les salariés, et vos propositions d'augmentations collectives après plusieurs séances sont très fortement éloignées des attentes des postières et des postiers. Les postières et les postiers attendent une juste répartition des richesses qu'ils produisent, au lieu du maintien de votre politique inique d'une distribution priorisant les actionnaires. Elles et ils attendent la hausse de leurs rémunérations ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés de notre Groupe.

Ne pas augmenter les salaires significativement à La Poste, c'est participer de fait à une perte des cotisations sociales pour le financement de la protection sociale dont notre système de retraites par répartition. Depuis 10 ans les augmentations de salaires proposés en dessous de l'inflation aboutissent à un tassement des salaires. En conséquence les postiers s'appauvrissent malgré leur engagement reconnu par tous. Dans ce cadre, le groupe La Poste participe à l'accompagnement du projet de la réforme des retraites. La CGT appelle l'ensemble du personnel de la Poste à cesser le travail dès le 7 mars 2023 pour exiger la réponse aux revendications suivantes :

- Le Droit à la retraite à 60 ans à taux plein et des départs anticipés dès 55 ans pour les métiers pénibles.

- Une augmentation de salaire immédiate de 10% de tous les éléments constitutifs du bulletin de salaire, avec un talon a minima de 2500€ annuel permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13^{ème} mois, l'heure de nuit à 3 euros.
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec maintien des salaires et création d'emplois nécessaires.
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mobilités...), l'amélioration des conditions de travail.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires sur l'ensemble des métiers.
- Ré internalisation de l'ensemble des activités.
- Le maintien et le développement du service public postal.
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.

Notre Fédération CGT FAPT dépose un préavis de grève illimité à partir du mardi 7 mars 2023 afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Il prendra effet à partir du Lundi 6 Mars 2023 début de service des brigades de nuit.

La CGT FAPT demande à être reçue par les représentants dument mandatés pour négocier de façon loyale, sérieuse sur l'ensemble des revendications portées dans ce préavis. A réception de votre proposition de négociation, nous vous communiquerons les noms des représentants qui participeront.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
DUBELLOY David
Membre du bureau fédéral

